

LES PARTIS POLITIQUES FACE AU NUMÉRIQUE : ENTRE ADAPTATION STRATÉGIQUE ET ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MOUVEMENTS

Michaël BARDIN¹

Au moment d'appréhender l'influence du numérique² sur les partis politiques, la tentation a été grande d'établir une classification basée sur l'impact réel du numérique dans le fonctionnement ou la constitution de mouvements politiques. Cela revenait à débiter par les partis dit « traditionnels », c'est-à-dire ancrés depuis longtemps dans la vie et la culture politique d'un État et à clore par ceux, souvent très récents, qui ont su profiter de l'internet et des technologies actuelles pour se faire connaître des citoyens.

Sans grande surprise, la communication est l'élément le plus commun aux différents partis. La communication numérique est le « sésame » des temps politiques modernes. L'internet et plus largement les technologies du numérique sont des instruments de communication indispensables. Naturelle, forcée, bien gérée ou non, aucun élu, aucun parti ne peut aujourd'hui faire l'économie d'une communication numérique. Et même s'il le souhaite, les réseaux sociaux sont désormais un relais incontournable et surtout non totalement maîtrisé par le candidat ou le parti. En revanche, la part du numérique dans la communication globale de ces partis reste très variable, sans qu'il s'agisse pour autant d'une question d'adaptation à l'outil.

Il est évident que pour un parti comme le Parti pirate, qui est « né sur internet » pour contester les premières mesures de lutte contre le téléchargement illégal, la communication numérique n'est pas un choix, mais un pis-aller pour au moins deux raisons. D'une part, le fondement même du parti est l'idée d'un partage absolu des données, quelles qu'elles soient ; d'autre part, la communication numérique est également, aujourd'hui, la moins coûteuse des communications, la moins encadrée juridiquement, et sans doute celle qui sera le plus aisément relayée. Il en va de même du Mouvement 5 étoiles (*Movimento 5 Stelle* ou *Cinque Stelle*) en Italie, né du blog de Beppe Grillo et d'une structuration des échanges grâce aux réseaux sociaux.

¹ Maître de conférences à l'Université d'Avignon, membre du LBNC (EA 3788), membre associé du CDPC Jean-Claude Escarras de l'Université de Toulon (UMR-CNRS 7318 DICE).

² Aujourd'hui, il faut appréhender le terme « numérique » en tant que substantif. Il désigne ainsi l'ensemble des technologies actuelles de l'information et de la communication.

Pour autant, les partis dits traditionnels ne sont en aucun cas fermés aux technologies actuelles, bien au contraire. Cela dit, il ne faut pas tomber dans l'illusion d'un « tout numérique » : ces partis sont dotés d'un ancrage électoral plus large, et ils doivent préserver leur lien avec les citoyens (souvent plus âgés) qui ne sont pas, ou peu, concernés par le numérique. Il n'empêche que tous les partis dits traditionnels ont fait de réels efforts pour franchir le « cap du numérique », d'autant plus d'ailleurs lorsqu'ils accèdent au pouvoir. Les exemples de cette utilisation nouvelle et parfois maladroite de l'outil numérique ne manquent pas. Ainsi, en Italie, Matteo Renzi a véritablement révolutionné la communication du gouvernement entre 2014 et 2016. Ce même gouvernement avait déjà démontré son intérêt pour l'utilisation du numérique avec la consultation publique sur les réformes constitutionnelles (*Partecipa !*) organisée par le Gouvernement Letta en 2013. Le gouvernement français a lui aussi fait montre d'une ouverture similaire à l'outil numérique avec une multiplication des consultations publiques.

Du point de vue strictement communicationnel, qu'il s'agisse d'assurer une visibilité au parti (ou à l'élu) ou bien de réinventer une participation citoyenne au processus de décision politique (et/ou juridique), les constats qui peuvent être faits aujourd'hui restent très mitigés.

Il convient, par exemple, de reconnaître que l'usage des outils numériques n'emporte pas une irrépressible adhésion qui se matérialiserait par une forte participation des citoyens lors des consultations. Ainsi, en France, il faut rappeler que la participation (en ligne) à la loi pour une République numérique s'est concrétisée par 147.616 votes (provenant de 21.409 participants)³, que la consultation sur le *big data* en santé a recueilli 326 « idées » ou encore que la participation à la consultation pour les réformes constitutionnelles organisée en Italie s'est soldée par 203.061 questionnaires remplis⁴. Dès lors, même si ces consultations sont très appréciées sur le principe, le taux de participation des citoyens reste toujours très bas, et donc fort peu représentatif⁵.

Du point de vue de l'utilisation par les partis et les élus des outils numériques, là encore, et dans la lignée des propos de Priscilla Jensei-Monge⁶, l'utilisation de la communication numérique, si elle reste un véritable et nouvel atout, n'en est pas moins un instrument qu'il convient de manier avec prudence. La « faiblesse », si l'on peut la qualifier ainsi, de l'outil numérique est que « rien ne disparaît » et que « tout est exacerbé » : le tweet « malheureux » et immédiatement effacé sera malgré tout relayé, tout comme la photo jadis simplement diffusée dans une publication confidentielle sera visible dans le monde entier avec les réseaux sociaux. Les représentants politiques apprennent encore à gérer cet outil, souvent avec maladresse.

Autrefois réservé à quelques-uns, médiatiquement exposés, le phénomène de « surexposition de soi »⁷ est devenu une réalité commune avec le développement des réseaux sociaux. Matteo Renzi en

3 Selon les chiffres du site créé à cette occasion, www.republique-numerique.fr.

4 Pour une synthèse de la consultation publique, « *Partecipa !*, l'Italie à l'heure de l'e-démocratie », *La Lettre d'Italie*, n° 4, 2014, pp. 34-35.

5 Pour rappel, l'Italie comme la France comptent plus de 45 millions d'électeurs.

6 Voir la contribution de P. JENSEI-MONGE, *in* cet ouvrage.

7 Voir notamment, F. GRANJON, J. DENOÛL, « Exposition de soi et reconnaissance de *singularités subjectives* sur les sites de réseaux sociaux », *Sociologie*, 2010/1, pp. 25-43 ; L. MELL, « Hors de l'ombre. Analyse diachronique du phénomène de mise en visibilité numérique de

a sans doute fait l'amère expérience : son omniprésence dans les médias et sur les réseaux sociaux, pour relayer l'action de son gouvernement, a fini par « lasser » l'opinion publique. Dès 2014, un éditorial du directeur du *Corriere della Sera*, Ferruccio de Bortoli, identifiait « l'ennemi dans le miroir » (*Il nemico allo specchio*) et affirmait qu'en cherchant à mettre en avant chaque action gouvernementale, le président du Conseil en exposait surtout les faiblesses et laissait à penser qu'il cherchait surtout à promouvoir sa propre personne. Certes, cette maladresse n'est pas en elle-même responsable de l'échec politique de Matteo Renzi, mais, et contrairement à l'effet recherché, sa surexposition a sans doute fait passer au second plan son action proprement dite. Cela dit, cette difficulté est aujourd'hui le lot de tous les responsables politiques. En France, la prise de pouvoir (et certaines prises de position) de Marlène Schiappa en tant que secrétaire d'État s'est avérée parfois chaotique : entre des tweets parfois postés « à titre personnel » et d'autres en tant que « membre du gouvernement » (mais tous postés depuis le même compte Twitter) ou la publication de photos prises de nuit dans un quartier de Paris en pleine polémique sur le harcèlement de rue notamment dans ce même quartier. Cette publication a finalement été effacée de son compte et présentée par son équipe comme un simple « bug communicationnel ».

L'exemple est aussi parlant que redondant. Une redondance laisse d'ailleurs penser que cette communication numérique (notamment *via* les réseaux sociaux) tient plus des monologues « reliés » ou « superposés » que de véritables échanges. Cette communication permet tout autant aux politiques de « réaffirmer des vérités » - sans aucun contradicteur direct - sur des événements passés (une participation à une émission télévisée⁸) que de « réinterpréter » des propos tenus parfois quelques heures plus tôt⁹.

La démocratie connectée, illustrée par une communication numérique exponentielle, ne présente donc pas que des avantages pour les partis politiques et leurs représentants. Elle met ainsi en œuvre un mode de communication dont l'étendue leur échappe souvent et qui est, trop régulièrement, un moyen d'éviter un véritable échange. Fort heureusement, le numérique ne saurait être réduit à de la communication pure et simple. Il est également à l'origine d'évolutions qui sont d'une tout autre ampleur pour la vie politique actuelle.

Le numérique est politique, il s'agit dorénavant une certitude. Les technologies actuelles font le lit – de manière inédite – d'une « autre politique » ou tout au moins de nouveaux mouvements

soi », *Questions de communication*, n° 28, 2015, pp. 231-250.

8 À titre d'exemple, Jean-Luc Mélenchon, au lendemain de sa participation à « L'émission politique » sur France 2 en décembre 2017, publiait sur son blog un long texte où il affirmait : « C'est l'unique moyen dont nous disposons pour achever de transformer en une déroute morale dans le grand public ce traquenard une nouvelle fois organisé contre moi par France 2 » ou encore que « ce que nous avons vu ce soir-là, ce n'est plus du journalisme, ce n'est plus une émission du service public, c'est juste un règlement de compte entre une équipe de gens prête à toutes les mystifications pour frapper le principal opposant politique à ses employeurs. Une manœuvre politicienne sous déguisement journalistique », 4 décembre 2017, <https://melenchon.fr>.

9 Dans le même esprit, alors qu'une sénatrice se plaignait, en séance, de l'usage de la cigarette dans le cinéma français en estimant qu'il participait « peu ou prou à banaliser l'usage, si ce n'est à (...) promouvoir [le tabac], auprès des enfants et des adolescents », Agnès Buzyn, la ministre de la Santé répondait : « Je rejoins totalement ce qu'a dit Nadine Grelet-Certenais sur le cinéma français. Je veux qu'on ait une action ferme là-dessus. Je ne comprends pas l'importance de la cigarette dans le cinéma français ». Devant la polémique que soulevaient de tels propos, notamment dans le monde du cinéma quant à la liberté d'expression dans la création, la ministre, sur twitter, précisait : « la liberté de création doit être garantie. La sénatrice à laquelle je répondais jeudi ne le proposait pas non plus. Cette polémique n'a donc pas lieu d'être ». Si la ministre n'a effectivement pas proposé d'interdiction, elle n'a pas non plus expliqué ce qu'elle entendait par « une action ferme » avant de « clore » la polémique.

qui se fondent sur cette idée (I). Derrière cette affirmation de départ se dissimulent des réalités très disparates d'un point de vue démocratique (II). Cela dit, le numérique exerce une influence omniprésente, sans aucun discernement quant aux partis, dès lors qu'il est question de campagnes électorales (III).

I. L'émergence de nouveaux mouvements

Le numérique réduit les distances : entre la conviction et l'engagement politique ou encore entre le pouvoir et le citoyen. Dans tous les cas, il permet de cristalliser un sentiment de rejet des partis politiques, quitte à aboutir à en créer d'autres (A) en faisant du citoyen, et de sa participation, le symbole d'un renouveau (B).

A. L'antipartisme organisé... en parti politique

Le numérique est un formidable « accélérateur de démocratie », mais il change également, dans une profondeur qui reste à déterminer, les démocraties. En ce sens, l'illustration la plus flagrante de cette évolution est l'émergence de nouveaux mouvements.

Tout s'écrit et se dit depuis quelques années sur ces nouveaux mouvements, qui sont souvent définis comme les premiers éléments d'une *e-démocratie*, c'est-à-dire comme ceux qui incarnent la politique du futur, le basculement d'une démocratie de représentation à une démocratie de participation, la « politique 2.0 » en somme.

Bien qu'il existe différents « modèles », il est possible de s'accorder sur quelques éléments communs à toutes ces formations.

La naissance de ces mouvements est guidée par un phénomène de rejet des partis et du système existants qui fait son lit d'un contexte économique, politique et social difficile. La naissance et le succès de Podemos en Espagne ou du Mouvement 5 étoiles en Italie sont directement reliés aux difficultés des deux États.

Dans le cas de l'Italie, les dysfonctionnements récurrents du régime parlementaire ou encore les errements d'une partie de la classe politique ont fait d'un parti créé en 2009, le premier parti du pays dès 2013 (puisqu'il n'est devancé que par deux coalitions) avec quelque cent neuf députés et cinquante-quatre sénateurs. Même si, *a posteriori*, la mesure était indispensable, la mise en place d'un gouvernement dit « technique » (entre 2011 et 2013), basé sur la mise en œuvre nécessaire de mesures d'austérité a favorisé l'émergence d'un parti conduit par un comique spécialiste de la caricature politique, Beppe Grillo. Mais, au-delà du mouvement d'humeur, et dans un contexte politique particulier (à savoir un centre-droit désorganisé et un centre-gauche dominé par le Parti démocrate et la main de fer du président du Conseil des ministres Matteo Renzi), lors des élections européennes de 2014, le parti recueille encore plus de 20 % de votes arrivant juste derrière le Parti démocrate. En juin 2016, les *Grillini* remportaient les élections municipales à Rome et à Turin. Le cas de Podemos

en Espagne, fondé en 2014, s'explique lui aussi par une crise économique et sociale qui dure depuis 2008 et par un bipartisme quasiment inchangé depuis la transition démocratique. Dans les deux cas, la nécessité de changement s'est imposée en l'absence de réponse des représentants. Pour autant, la naissance de ces mouvements n'est pas toujours guidée par un malaise aussi « profond » comme le démontre l'exemple du Parti pirate.

Pour rappel¹⁰, le Parti pirate (*Piratpartiet*) est né en Suède, en 2006, à l'initiative de Rickard Falkvinge, un ingénieur et ancien chef de projet chez Microsoft. Le choix même du nom du parti apparaît comme une réponse, en forme de bravade, aux premières mesures de lutte contre le téléchargement illégal. Ainsi, la Suède est l'un des premiers pays à se doter d'un « Bureau antipiratage » (*Antipiratbyrå*) sous l'impulsion de l'industrie musicale. En réaction, les partisans suédois du libre partage des fichiers fondent, en 2003, le « Bureau du piratage » (*Piratbyrå*). Dans les mois suivants, certains membres de ce Bureau créent un site d'échange de fichiers, *The Pirate Bay*, qui deviendra l'un des plus populaires et des plus connus au monde, tant pour son utilisation que pour ses démêlés judiciaires. Le mouvement devenu très populaire se concrétise finalement, en 2006, par la fondation à Stockholm du *Piratpartiet*.

À dire vrai, ce ne sont pas tant les résultats électoraux du Parti pirate qui sont remarquables que l'établissement et la diffusion d'un modèle par le seul biais d'internet. En effet, au plus haut de sa popularité, le parti suédois recueillait un peu plus de 7 % des votes lors des élections européennes de 2009 ce qui ne permettra qu'à deux élus pirates de siéger au Parlement. De même, la création d'un Parti pirate français n'a pas vraiment bouleversé la vie politique de l'Hexagone : une centaine de candidats présentés lors des élections législatives de 2012 qui rassemblent un peu plus de 32.000 voix (et donc aucun élu), un seul conseiller municipal élu en 2014. Lors des élections régionales de 2015, le Parti pirate n'est présent qu'en soutien de candidats d'autres mouvements. Enfin, lors des élections législatives de 2017, si le parti investit cinquante-huit candidats, le plus haut score obtenu par l'un d'entre eux ne sera que de 1,42 %. À l'inverse, la création du Parti des pirates en Allemagne (*Piratenpartei Deutschland*) emportera immédiatement un insolent succès comptant jusqu'à cent soixante conseillers municipaux et quelque quarante-cinq parlementaires régionaux. Un succès qui est pourtant rapidement retombé puisque les élections régionales de 2016 et 2017 ont conduit à la perte de tous les sièges précédemment obtenus.

En bref, avec des scores électoraux relativement anecdotiques, le Parti pirate aurait pu, et même aurait dû, tomber dans une forme d'oubli si de récentes élections en Islande (en 2016) et en République tchèque (en 2017), n'avaient pas donné un nouvel élan au parti.

Déjà représentés par trois députés au sein de l'*Althing* (le parlement islandais), à l'occasion des élections législatives de 2016, les pirates islandais étaient crédités par les sondages de près de 20 % des intentions de vote et, par le jeu des alliances, pouvaient espérer gouverner. Même si le résultat

¹⁰ Pour une étude consacrée au Parti pirate, M. BARDIN, « Quand internet rencontre la politique : l'exemple du Parti pirate », *RLDI*, n° 107, 2014, pp. 84-91.

est finalement en deçà des espérances (avec 14,5 % des votes et dix députés sur les soixante-trois sièges que compte l'*Althing*), la progression reste remarquable. Dans le même sens, l'élection d'un sénateur pirate en 2012 pouvait paraître de moindre importance, tant le candidat était préalablement connu et soutenu par une large coalition¹¹, pourtant le succès du Parti pirate tchèque (*Česká pirátská strana*) n'a eu de cesse de se confirmer. À l'occasion des élections municipales de 2015, le parti siège au conseil municipal de Prague (quatre sièges) et dispose d'une dizaine d'élus dans différents conseils municipaux du pays et obtient même l'élection d'un maire pirate (commune de Marienbad). Enfin, après les élections législatives de 2017, le Parti pirate tchèque fait son entrée à la Chambre des députés (en obtenant 10,79 % des voix, soit vingt-deux députés) et devient le troisième parti politique du pays.

Malgré cela, et au-delà de ces rares exceptions, la force du Parti pirate n'est pas son nombre d'élus ou sa capacité à influencer sur la vie politique d'un État, mais bien la diffusion de son modèle, à l'échelle internationale de surcroît. En effet, plus encore que la naissance même de ce qui n'était jamais, au départ, qu'un « petit » parti suédois, c'est le retentissement mondial de cette initiative qui est intéressant. Ainsi, la première force de ce mouvement est sans doute sa capacité à « s'autopromouvoir ». Bien avant que les médias ne s'emparent du phénomène (et ne le popularisent plus encore), le Parti pirate suédois va inspirer la création de partis pirate dans toutes les régions du monde, jusqu'à être aujourd'hui présents dans plus de soixante pays. La multiplication du modèle est la démonstration de la « force » d'internet (qu'elle soit positive ou non d'ailleurs), avec peu de soutien médiatique et des financements souvent très limités, les partis pirate ont pourtant réussi à se multiplier.

L'organisation de cette « piraterie » aurait pu en rester à de simples initiatives nationales ou locales, mais un pas vers une « fédération de partis » est franchi le 18 avril 2010 avec la création d'un Parti pirate international. Reposant sur le statut d'association belge à but non lucratif, ce parti adopte de véritables statuts avec à sa tête un comité directeur et deux coprésidents. L'objectif est simple : tenter d'établir un lien entre les partis pirate du monde entier afin de dégager des orientations politiques communes ou encore de promouvoir la création de nouveaux partis pirate¹². Là encore, ce qui aurait pu apparaître comme anecdotique a été exploité très rapidement pour participer aux conférences internationales. Ainsi, après avoir essuyé un refus de l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle), le parti obtient en revanche le statut d'observateur auprès de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) pour la conférence ministérielle organisée à Bali en décembre 2013. En accédant à cette conférence, c'est un véritable statut international qui est octroyé au mouvement qui a pu envoyer quatre représentants pour défendre ses points de vue lors des négociations (négociations qui sont fermées au public). En effet, comme le prévoit l'annexe 3 du

11 Libor Michálek s'est fait connaître en République tchèque comme le lanceur d'alerte qui a dénoncé un important scandale de corruption au sein du ministère de l'Environnement. Il a été élu sous l'étiquette du Parti pirate, mais il était également soutenu, y compris durant sa campagne, par les Verts et les Chrétiens-Démocrates.

12 L'adhésion des formations nationales du Parti pirate n'a rien d'obligatoire et, en ce sens, il existe ainsi différents types de membres au sein du Parti pirate international. À l'image de nombreuses organisations, à commencer par exemple par la pratique instaurée au sein de l'Organisation des Nations unies depuis 1946, le Parti pirate international compte des membres « ordinaires » et des membres « observateurs ». Selon les statuts du Parti pirate international, les membres ordinaires doivent adhérer « aux statuts et aux buts de l'association » alors qu'aucune obligation ne pèse sur les membres observateurs.

règlement intérieur des conférences ministérielles de l'OMC¹³, le but du statut d'observateur auprès de l'OMC est de permettre à ces organisations « de suivre les discussions portant sur des questions qui les intéressent directement » et de « prendre la parole lors des réunions »¹⁴.

Un second pas est franchi en 2014, avec la création, à l'occasion des élections, d'un Parti pirate européen, ayant vocation à uniformiser la campagne européenne des partis pirate nationaux et ensuite à coordonner, au sein du Parlement, les travaux de ses élus.

La première force du Parti pirate est donc sa capacité d'organisation et de multiplication. La souplesse structurelle et la possibilité d'utiliser librement l'étiquette « Parti pirate » (la moindre des choses pour un mouvement luttant contre les brevets ou encore les monopoles...) ont permis à cette organisation d'être très rapidement représentée dans de nombreuses élections, locales, nationales et même européennes. Mais en définitive, le Parti pirate est une sorte de « coquille vide » puisqu'au-delà de la dénomination, le point commun est la mise en œuvre d'un libre accès « aux informations culturelles et scientifiques » (selon les termes des statuts du Parti pirate international). Plus clairement, le Parti pirate se propose comme une organisation, peu marquée politiquement, qui permet aux candidats potentiels comme aux électeurs d'exprimer leur défiance à l'égard des partis traditionnels.

C'est plus clairement encore cette défiance à l'égard de ces partis et même un antipartisme assumé qui a guidé la naissance d'un second modèle en Espagne et en Italie.

B. Le citoyen comme garant du renouveau de la classe politique

L'avènement d'internet a donné corps à une contestation latente à l'égard des partis et même de la classe politique. Fondée ou non, cette contestation n'a eu de cesse de s'amplifier avec les difficultés économiques rencontrées, entre autres, par les États européens. Au gré des difficultés, le souhait de renouveler une classe politique qui est toujours - à tort ou à raison - perçue comme une « caste de privilégiés » s'est mué en une véritable volonté de replacer le citoyen au cœur du débat politique.

Cette méfiance à l'égard des partis est présente à divers degrés dans toutes les formations nées sur internet. Si, à l'inverse du Parti pirate, internet et la communication numérique ne sont pas toujours les instigateurs des mouvements, ils en sont systématiquement les catalyseurs.

Ainsi, Podemos trouve son origine dans le Mouvement des indignés (dont la véritable dénomination est « mouvement 15-M » pour 15 mai 2011 date des manifestations organisées dans plus de soixante villes espagnoles et dans quelque cinquante autres villes dans le monde). Cette initiative du mouvement 15-M va être immédiatement relayée par une association citoyenne espagnole « La vraie démocratie maintenant » (dont le site internet porte, en sous-titre, la mention « Nous ne

¹³ Conférences de l'OMC, Règlement intérieur, www.wto.org/french/tratop_f/inftec_f/git3.doc.

¹⁴ Toujours selon le même article, « le droit de prendre la parole ne comprend pas le droit de distribuer des documents ou de faire des propositions, à moins qu'une organisation ne soit invitée expressément à le faire, ni à participer à la prise de décisions ».

sommes pas des marchandises dans les mains des politiciens et des banquiers »), disposant d'une large audience sur internet et sur les réseaux sociaux. Ce mouvement est rapidement soutenu par un collectif d'universitaires - inquiets de la précarité affectant la jeunesse - qui va créer en février 2011 un mouvement appelé « Jeunesse sans futur ». Si les manifestations vont se multiplier entre 2011 et 2014, le point d'orgue de ce mouvement citoyen est la *Marche pour la Dignité* qui s'est déroulée à Madrid en mars 2014, soit quelques semaines avant les élections européennes.

Cette importante mobilisation fait écho à la publication en janvier de la même année d'un manifeste (signé par une trentaine d'intellectuels, de journalistes et autres personnalités de la société civile) intitulé « Prendre les choses en main : convertir l'indignation en changement politique » dans le journal numérique espagnol *Público*. Quelques jours plus tard, le parti politique Podemos était né. Pour sa première participation à des élections, la nouvelle formation se hisse à la quatrième position sur l'échiquier politique du pays, avec 8 % des voix et cinq sièges. Ce succès, inattendu, est essentiellement basé sur un programme reprenant les principales revendications des manifestants anti-austérité (lutte contre la corruption, défense des services publics, audit public de la dette...) et une tête de liste médiatique, Pablo Iglesias, un jeune professeur de science politique, très présent dans les débats télévisés et actif sur les réseaux sociaux.

Cette montée en puissance se confirme lors des élections législatives de 2015 puisque Podemos fait élire soixante-neuf députés et seize sénateurs, un score maintenu lors des élections de 2016¹⁵.

Ce succès électoral n'atténue pas pour autant le caractère « antiparti » de la formation. Podemos « n'est pas un parti politique, il n'est enregistré comme tel que pour des raisons légales », comme n'hésite pas à l'affirmer son *leader*, chaque fois qu'il le peut.

Le politologue espagnol José Ramón Montero Gibert donne une définition de Podemos qui est assez caractéristique de ces nouveaux mouvements. Il estime ainsi qu'il s'agit d'une « « force politique [dont les] caractéristiques idéologiques initiales combinent, à des doses plus ou moins importantes, et de manière extrêmement simplifiée, le néopopulisme, l'anti-européanisme, l'antipartisme, et l'anti-systémisme, avec un gauchisme maximaliste appliqué sans beaucoup de nuances à toutes les causes et à tous les dirigeants »¹⁶.

De ce point de vue, le positionnement de Podemos au sein de la classe politique espagnole rappelle celui du Mouvement 5 étoiles italien.

Beppe Grillo a toujours défini son mouvement comme un « non-parti ». Ce dernier dispose bien d'un statut, comme l'y oblige la loi italienne, qui est ainsi dénommé « non-statut »¹⁷ et qui fait état d'une « non-association » (art. 2 du non-statut). Pour autant, et contre toute attente, les velléités politiques de Beppe Grillo et des *Grillini* ont toujours été au cœur du mouvement et le statut ne le

15 Avec la coalition Unidos Podemos et d'autres accords scellés après les élections, le groupe parlementaire *Unidos Podemos - En Comú Podem - En Marea*, compte aujourd'hui 67 députés et 20 sénateurs.

16 J. R. MONTERO, « Podemos como laboratorio político », *El País*, 13 juin 2014.

17 Disponible sur le site du Mouvement 5 étoiles, www.movimento5stelle.it.

nie d'ailleurs pas en affirmant à l'article 4 que le « Mouvement 5 étoiles n'est pas un parti politique ce qui ne veut pas dire qu'il n'en deviendra pas un dans le futur ». Une affirmation qui prend tout son sens au regard du contexte qui a accompagné l'émergence du mouvement : *Les Amis de Beppe Grillo* n'est jamais que la coordination, à partir de 2005, par le comique lui-même, *via* le réseau social Meetup, des « déçus » de la politique. L'idée que des listes civiques participent à des élections politiques, qui se concrétise en 2007, est non seulement antérieure à la fondation du parti, mais elle en est la justification. L'idée de non-parti est donc un positionnement *anti-establishment* que résumait parfaitement Carla Ruocco en 2013 juste après son élection à la Chambre des députés : « Nous serons tout ce que vous n'avez pas vu jusqu'à présent ». Un positionnement qui est, il faut le reconnaître, clairement assumé par le parti qui a toujours refusé, par exemple, de bénéficier des financements publics offerts par la loi italienne aux partis politiques¹⁸.

Cette volonté de rupture avec la classe politique est le fondement même du mouvement mais aussi de son activité politique puisqu'en pratique, et à l'inverse de Podemos qui s'affiche comme une force politique d'appoint (c'est-à-dire prête à éventuellement s'allier avec les partis traditionnels), le Mouvement 5 étoiles rejette toute alliance d'envergure avec les partis traditionnels.

Ces partis, quasiment nés sur internet, prônent une cyberdémocratie. Une notion qui suggère une double idée : celle d'une influence directe du citoyen sur le représentant, et celle, plus difficile à cerner que le représentant doit justement être plus représentatif des citoyens. En bref, la mise en œuvre d'une politique permettant, selon le porte-parole de Podemos, aux « gens normaux de faire de la politique ».

Cette défiance à l'encontre de « *l'establishment* partisan » trouve très clairement des applications pratiques, au moins sur la question du renouveau de la classe politique.

Ce renouveau est institutionnalisé par les statuts du Mouvement 5 étoiles puisque les règles permettant de se porter candidats lors d'élections locales ou nationales sont draconiennes (et ce sont les mêmes que pour adhérer au mouvement) : ne pas avoir déjà participé, sous une autre étiquette, à une compétition électorale, ne pas être déjà membre d'un parti ou d'une autre association « ayant un objet ou un but »¹⁹ similaire ou contraire à ceux du mouvement (soit un but politique), avoir un casier judiciaire qui est vierge (ce qui interdit d'ailleurs à Beppe Grillo lui-même de se porter candidat puisqu'il a fait l'objet d'une condamnation en 1980). Autant dire qu'avec de tels prérequis, le Mouvement 5 étoiles s'évite tout problème de transfugisme... Si Podemos est moins précis sur la question, il faut bien reconnaître que le système de primaires très ouvertes et en ligne permet une sélection qui conduit à la désignation de candidats issus de la société civile et la plupart du temps avec une expérience plus militante que politique.

18 À titre plus anecdotique, les élus du mouvement refusent la dénomination d'*onorevole* (littéralement « honorable ») qui désigne traditionnellement les membres du Parlement italien, et se définissent comme de simples *cittadini* (citoyens).

19 Art. 5 du non-statut.

Dans les deux cas, comme l'on peut s'y attendre, ces mouvements laissent une large place à des profils habituellement sous-représentés au sein de la classe politique : des élus qui sont donc souvent jeunes (une moyenne d'âge d'environ trente-cinq ans), une parité très largement respectée et, c'est un aspect intéressant de ces partis (qui démontrent bien qu'ils se construisent sur un rejet des partis traditionnels), qu'il s'agisse des adhérents ou des élus, leurs profils dépassent souvent les clivages socioprofessionnels classiques.

L'antipartisme de ces formations et de ses élus s'exprime également dans le rapport qu'ils entretiennent avec les charges électives auxquelles ils accèdent, notamment concernant les indemnités auxquelles ils peuvent prétendre en tant qu'élus. Ainsi, tous les candidats du Mouvement 5 étoiles s'engagent à rembourser à l'État leurs indemnités au-delà de 5.000 euros mensuels, de même que la première décision des cinq eurodéputés de Podemos aura été de refuser de toucher les 8.000 euros qu'attribue le Parlement européen à chaque parlementaire. Dans le même sens, les élus au Congrès espagnol, en adéquation avec le règlement interne du parti, s'engagent à renoncer à certains avantages que leur confère leur mandat : limitation des salaires (les élus de Podemos s'engagent à ne percevoir aucune indemnité supérieure à trois fois le salaire minimum qui est de 648 euros en Espagne), d'une partie des indemnités de logement ou encore refus de se faire payer leurs déplacements. Le parti entend ainsi « montrer l'exemple » et mettre en avant un rejet des « privilèges ». Les sommes auxquelles les parlementaires renoncent sont allouées, soit au frais de fonctionnement du Congrès des députés, soit mises à la disposition de projets sociaux.

En définitive, ces partis tentent bien d'insuffler de nouvelles pratiques dans la gestion des charges électives. Cela dit, une analyse plus globale de leur fonctionnement laisse plus perplexe.

II. Les nouveaux partis et la difficile conciliation entre transparence et efficacité

Le point commun à ces nouvelles formations politiques est l'idée d'une démocratie renouvelée et participative par le biais d'internet et des technologies offertes par le numérique. Mais au-delà de l'idée initiale, il convient de mettre en œuvre des modalités de fonctionnement en adéquation avec cette philosophie. De ce point de vue, les risques sont légion pour ces nouveaux mouvements : tenter de ne pas reproduire les schémas existants (A) tout en conservant une influence réelle sur la vie politique (B).

A. Les risques d'un « centralisme cybercratique »

L'idée d'une cyberdémocratie, pour reprendre un terme à la mode, mais aux contours quelque peu abscons, renvoie à celle d'une « démocratie liquide » ou « délégative » qui offrirait une synthèse de la démocratie représentative et de la démocratie directe.

Il ne suffit pas de l'affirmer, faut-il encore la mettre en œuvre, et c'est sans doute là que le bât blesse. De ce point de vue, seul le Parti pirate met en œuvre un tel mode de fonctionnement notamment par l'utilisation du logiciel *Liquidfeedback*, sorte de plateforme d'idées qui peut être enrichie par les utilisateurs et qui permet la discussion, le vote et l'adoption de propositions.

En y regardant de plus près, des partis comme Podemos et *a fortiori* le Mouvement 5 étoiles sont assez loin de telles règles. Ils fonctionnent assez largement comme des partis dits traditionnels avec, dans les deux cas, ce que certains désignent comme un « centralisme cybercratique »²⁰.

Ainsi, les statuts de Podemos (consultables en ligne²¹) affirment que le parti est « l'expression politique d'un processus social massif d'autonomisation populaire »²². Il est fondé autour d'une « Assemblée citoyenne » regroupant l'ensemble des adhérents, d'un « Conseil citoyen » constitué de dix-sept dirigeants locaux et nationaux, soixante-deux membres élus par l'Assemblée citoyenne et d'un Secrétariat général. Par ailleurs, et là les statuts du parti espagnol sont plus discrets, un « Conseil de coordination » de dix à quinze personnes est nommé par le Conseil citoyen, sur proposition du secrétaire général. Ce dernier conseil a pour fonction de coordonner les travaux des différentes instances et d'assumer celles qui ne relèveraient pas du Conseil citoyen.

Face à une telle structure, certains observateurs n'ont pas hésité à faire un parallèle entre cette organisation et celle du parti communiste soviétique²³. La souveraineté est bien confiée à la base, mais les décisions politiques sont prises par le sommet. En pratique, l'examen minutieux des statuts permet d'affirmer que l'influence de la base ne s'exerce de manière effective qu'au moment de la désignation des organes de direction et surtout du secrétaire général. En dehors de cette période, toutes les instances sont subordonnées aux décisions politiques de ce dernier. La seule opposition possible, prévue par les statuts, est une procédure de destitution qui ne peut être mise en œuvre qu'à la demande des deux tiers des membres de l'Assemblée citoyenne, donc des deux tiers de la totalité des adhérents au parti²⁴.

Pour le Mouvement 5 étoiles, le « non-parti » repose donc sur un « non-statut » qui se résume à huit articles. En dehors du fait d'affirmer que le mouvement est « une plateforme de discussion et de consultation qui a son origine et son épicycle sur le site internet du mouvement »²⁵, que l'adhésion est gratuite et que la participation se fait exclusivement par l'intermédiaire du site internet, il

20 Entre autres, S. CECCANTI, S. CURRERI, « I partiti antisistema nell'esperienza Italiana : il MoVimento 5 Stelle come partito personale autoescluso », *Diritto pubblico comparato ed europeo*, n° 3, 2015, p. 799-832.

21 Disponibles sur le site de Podemos, l'organisation, la ligne politique et idéologique du parti sont présentées dans quatre livrets (*Documentos de Podemos*) : Documento organizativo, Documento político, Documento ético, Documento de feminismos, <https://podemos.info>.

22 Documento organizativo, « Préambule ».

23 A. ELORZA, « Podemos ou le léninisme aimable », *Histoire & Liberté*, n° 58, 2015, pp. 115-128.

24 Documento organizativo, art. 26.

25 Art. 1^{er} (nature et fondement) du non-statut.

n'existe pas de règles écrites sur le fonctionnement ou les modalités de participation des adhérents. Et pour cause, cette participation se concrétise par des sondages et des questions qui sont déterminés sur le fond comme sur la forme par les dirigeants du parti.

Plus encore, ce non-statut a fait l'objet d'une révision en septembre 2016, et s'est vu complété par un règlement interne, dont le but principal et affirmé est d'établir un code de déontologie pour les élus du mouvement (accompagné de sanctions en cas de non-respect), mais aussi, et cela s'est fait avec beaucoup plus de discrétion, de définir les institutions qui guident le parti. Ainsi, le règlement dans son article 1 *bis*, prévoit que les organes du parti sont toujours « l'assemblée des membres » (les adhérents au site) et le *leader* politique (Beppe Grillo) désormais complétés par deux nouveaux organes « sans fonction directive ou représentative » : un « Collège d'arbitres » et un « Comité d'appel ».

Ce collège est une « demi-nouveauté » : composé de trois membres, ces derniers (des parlementaires du parti) seront désignés par les adhérents (*via* un vote sur internet), mais sur « sur proposition du *leader* politique du mouvement ». Le collège restera en fonction pendant trois ans et ne pourra être renouvelé dans cette fonction. Il interviendra pour juger des violations des règles déontologiques et décidera en conséquence des sanctions prises (expulsions, suspensions...). Cette « évolution » démontre, une fois de plus, qui est le seul et unique *leader* du mouvement.

Cela dit, cette forte personnalisation du mouvement autour du personnage de Beppe Grillo n'est plus aujourd'hui un choix. La pratique l'a démontré. Après avoir été omniprésent entre 2009 et 2014, un « directoire » composé de six parlementaires est mis en place. L'expérience s'est avérée si peu probante que même si ce directoire existe toujours, le comique italien a dû revenir sur le devant de la scène politique à peine quelques mois plus tard afin de mettre un terme aux dysfonctionnements internes du parti²⁶. Une situation qui confirme les propos du politologue Paolo Pombeni qui affirmait en 2013²⁷ que Beppe Grillo n'était pas un dirigeant politique, mais un « messie » et que « la forme d'organisation du consentement par Grillo est la même que pour le fascisme, le nazisme, le stalinisme et les grands régimes totalitaires. Tout est basé sur le fait que le *leader* est infaillible, quand on admet qu'il s'est peut-être trompé, tout l'édifice s'effondre »²⁸. Une chose est sûre, à l'heure d'une « mode des primaires », l'implication directe du citoyen dans le processus de décision politique, prônée par ces partis reste assez limitée.

Par ailleurs, la concrétisation exclusive ou presque de la participation des adhérents par le biais d'internet présente au moins deux limites qui mettent à mal le caractère démocratique de ces mouvements : un monopole sur les décisions à prendre et un consensus limité quant aux décisions prises.

26 Ces dysfonctionnements ont conduit à la démission du parti de trente-six parlementaires durant l'année 2014.

27 Dans un entretien accordé au journaliste P. VERNIZZI, « Pombeni : Beppe Grillo come Stalin, chi lo critica è pazzo e merita il manicomio », 12 juin 2013, www.ilsussidiario.net.

28 Paolo Pombeni précisait : « Évidemment, je ne veux pas dire que l'idéologie de Grillo serait semblable à celle du nazisme, et encore moins mettre en relation les deux phénomènes pour dire que les *grillini* seraient des nazis. Le mécanisme de fonctionnement du M5S est similaire à celui du fascisme, du nazisme et de tous les mouvements messianiques. Le problème concerne la façon d'organiser le consensus, qui est basé sur un guide qui peut alors être appelé Führer, Duce ou de toute autre manière, mais qui par définition a toujours raison ».

En premier lieu, qu'il s'agisse de Podemos ou du Mouvement 5 étoiles, les partis détiennent le « monopole de l'information ». En effet, et contrairement au Parti pirate, les adhérents ne sont que peu partie prenante aux orientations politiques du parti. En effet, ils ne peuvent se prononcer que sur ce qui leur est proposé. Par extension, ce monopole dégage les dirigeants du parti de tout contrôle immédiat et continu.

En second lieu, la participation par internet n'est en aucun cas obligatoire. Ainsi, cela revient à ériger en « volonté générale » (sinon des citoyens au moins des adhérents) ce qui n'est souvent que la position d'une minorité. À titre d'exemple, le Mouvement 5 étoiles revendique aujourd'hui plus de 135.000 adhérents, mais les votes en ligne aux différents sondages et questionnaires régulièrement proposés recueillent en moyenne 30.000 réponses. De même, en 2014, Pablo Iglesias devient secrétaire général de Podemos avec 88,6 % des votes, soit environ 95.000 sympathisants. Un très beau score qu'il convient de relativiser au regard des plus de 250.000 inscrits qui pouvaient participer à cette élection. Un écart similaire peut être constaté à l'occasion de la deuxième assemblée citoyenne de Podemos, qui se déroule en février 2017. Pablo Iglesias est reconduit dans ses fonctions avec 89,09 % des votes, soit 250.000 voix, alors que le mouvement revendique plus de 450.000 inscrits au moment du vote. Par ailleurs, et lors des deux scrutins, la totalité des membres du Conseil citoyen, qui ont été désignés formait une liste présentée et soutenue par l'équipe du secrétaire général.

De fait, il faut bien constater que soit l'utilisation de l'outil internet ne suffit pas forcément à remobiliser l'électorat (qui est pourtant initialement volontaire puisqu'il est adhérent du parti), soit que ce même outil ne touche pas l'ensemble de ce même électorat. Dans les deux cas, cela pose la question de l'impact de ces partis sur la vie politique.

B. Un impact politique d'une durée incertaine

Au regard de la jeunesse de ces mouvements, le temps n'est pas encore à un bilan critique, mais simplement à l'observation. Néanmoins, les premiers éléments tendent à démontrer que l'apport à la démocratie - ou à un renouveau démocratique - est parfois incertain (1) et, de fait, interroge sur la capacité de ces partis à perdurer (2).

1. Un apport à la démocratie encore incertain

Si le fonctionnement de ces partis semble malgré tout sinon plus démocratique au moins plus enclin à entendre la voix des citoyens, il reste à s'interroger sur l'apport de ces partis au débat démocratique. Et de ce point de vue, les positionnements sont très dissemblables et de nombreuses interrogations restent en suspens.

Ainsi, et pour des raisons différentes, il est aujourd'hui difficile de mesurer l'impact réel d'un Parti pirate ou encore d'une formation comme Podemos. Dans le premier cas, les élus sous cette étiquette restent trop marginaux pour quantifier leur influence. Les victoires récentes des partis pirate islandais et tchèque devraient constituer un bon test de ce point de vue. *A priori*, le Parti pirate

islandais semble vouloir « s’institutionnaliser » puisque sans réellement d’états d’âme, et après avoir échoué à former une coalition gouvernementale, les élus Pirate se sont alliés au Mouvement des verts et de gauche ainsi qu’aux centristes du Parti du progrès pour former une opposition forte. Si l’antipartisme semble donc s’éloigner des préoccupations islandaises, il s’agit là d’une véritable chance (assez inédite pour le parti) d’influer sur la politique nationale.

Ce type de jeu d’alliances, dans le second cas, explique également les difficultés du Parlement espagnol à investir un gouvernement entre 2015 et 2016. Podemos est en partie responsable de cette période d’incertitude, notamment parce qu’il a refusé de s’allier avec le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE). Ce refus a été l’occasion de voir poindre des dissensions, qui semblent perdurer, entre les deux figures emblématiques du parti : Pablo Iglesias et Íñigo Errejón. Si le premier reste fidèle à l’idée de mobilisation sociale du mouvement 15-M, le second prône un « changement de cap », avec une approche plus institutionnelle concrétisée par des alliances. Réélu au poste de secrétaire général par les adhérents en 2017, Pablo Iglésias va écarter de la direction du parti les promoteurs de ce dernier courant. Sergio Pascual (« secrétaire à l’Organisation de Podemos », considéré comme le numéro 3 du parti) est destitué dès le mois de mars 2016 et, Íñigo Errejón lui-même, voit disparaître de l’organigramme du parti sa charge de « secrétaire à la Politique de Podemos ». Il occupe désormais un poste moins « exposé » (et créé pour lui...) de « secrétaire de l’analyse stratégique et du changement politique de Podemos ». Pour autant si cet affrontement interne est un aléa assez connu des partis politiques, il ne sera pas resté sans effet puisque lors des élections générales anticipées du 26 juin 2016, Podemos rejette tout rapprochement avec le PSOE mais s’allie, au sein d’une coalition dénommée Unidos Podemos, avec Izquierda Unida (gauche radicale) et Equo (parti écologiste). Il faut d’ailleurs reconnaître que ce compromis a été décidé par les adhérents du mouvement lors d’une consultation en ligne, dont le taux de participation a été de 30 %.

Ce refus d’alliance avec les autres partis politiques constitue le mode de fonctionnement du Mouvement 5 étoiles depuis son entrée au Parlement italien, parfois au prix de blocages très importants. À titre d’exemple, le refus du parti de prendre position (avec la majorité ou l’opposition) pour la désignation des juges constitutionnels a conduit la *Consulta* à travailler avec trois juges manquants pendant presque deux ans²⁹. Ce refus presque systématique de « collaborer » avec les autres partis peut finalement s’avérer très révélateur : refuser permet d’éviter de choisir, donc de prendre position et finalement d’être éventuellement placé face à ses contradictions.

Ces incertitudes, concernant les trois partis pose forcément la question de leur devenir.

2. Une capacité à perdurer difficile à évaluer

L’image de mouvements populistes de ces partis essentiellement promus par internet est souvent renforcée par l’absence d’un projet politique clair.

²⁹ M. BARDIN, « La vie de la Cour constitutionnelle en 2015 », *Annuaire international de justice constitutionnelle*, vol. XXXI-2015, 2016, pp. 796-799.

Le Mouvement 5 étoiles cultive une ligne politique difficilement identifiable : défense de l'environnement, lutte contre la « malbouffe », sortie de la zone euro, opposition à l'immigration, ou encore réduction du temps de travail à vingt heures par semaine, etc. Ces quelques exemples constituent autant d'éléments rassembleurs, voire parfois « racoleurs », mais dont la cohérence d'ensemble reste discutable. En rassemblant aussi bien à gauche, à droite que chez les abstentionnistes, le Mouvement 5 étoiles est certes devenu un mouvement d'ampleur, mais qui donne l'impression de n'être que le « réceptacle du moment » des frustrations de l'électorat italien. Une frustration qui perdure pourtant puisqu'à l'aube du début de la campagne qui verra l'élection de la XVIII^e législature du Parlement italien, le Mouvement 5 étoiles est crédité par les derniers sondages de plus de 29 % des intentions de vote³⁰. En définitive, le positionnement « ni droite, ni gauche » des *Grillini* leur permet de rester aisément fidèle à la devise du mouvement : « Nous ne sommes pas un parti, nous ne sommes pas une caste : nous sommes des citoyens, point final ».

Cette formule prend tout son sens grâce à internet et sa popularité doit d'ailleurs tout autant à l'image médiatique de son *leader* qu'à la stratégie numérique mise en œuvre par le co-fondateur du mouvement, aujourd'hui disparu. En effet, comme le rappelle le journaliste Alberto Di Majo³¹, Gianroberto Casaleggio a su persuader Beppe Grillo (qui, il faut le rappeler, avait l'habitude jusqu'au début des années 2000 de détruire sur scène des ordinateurs en affirmant qu'ils étaient « lourds et inutiles ») que l'intérêt démocratique d'internet était de supprimer la médiation entre les citoyens et l'exercice du pouvoir, en bref, les partis politiques.

Avec la disparition de Gianroberto Casaleggio (en 2016), Beppe Grillo perd son *spin doctor*, celui qui était sans doute le véritable idéologue du parti,³² mais aussi le gardien de l'image du mouvement³³. Malgré l'intronisation de David Casaleggio, déjà associé au travail de son père, la « désorganisation » est parfois palpable au sein du parti, tout comme, de manière assez inédite, le non-respect de certains votes des adhérents qui risque de fragiliser le mouvement, comme le *leadership*, de Beppe Grillo.

Ainsi, au début de l'année 2016, et après de longues tractations, le mouvement renonce à soutenir l'union civile pour les couples de même sexe³⁴ (malgré une consultation en ligne et le vote favorable de 80 % des participants) afin, selon les observateurs, d'éviter de s'aliéner les voix de droite en vue des élections municipales.

Dans le même sens, et justement à la suite des élections municipales de 2016, le parti découvre, au niveau local, les difficultés liées à l'exercice du pouvoir : dissensions au sein de la direction du

30 N. PAGNONCELLI, « Sondaggi elettorali 2018, gli operai (e i giovani) votano M5S. Tra i pensionati primo il Pd, bene FI », *Corriere della Sera*, 27 janvier 2018, www.corriere.it.

31 A. DI MAJO, *Grillo for president. Che cos'è, da dove viene e cosa vuole veramente il Movimento 5 Stelle*, Rome, Editori Riuniti, 2012, 319 p.

32 Voir notamment E. GREBLO, *Filosofia di Beppe Grillo. Il Movimento 5 stelle*, Sesto San Giovanni, Mimesis Edizioni, 2011, 118 p.

33 Un gardien parfois jugé, y compris en interne, comme « impitoyable et vindicatif », « contrôlant tout et tout le monde » comme l'affirmait Giovanni Favia, un conseiller régional d'Émilie-Romagne en 2012. Il concluait qu'« il n'existe pas de démocratie au sein du M5S ». Des propos qui conduiront à son exclusion définitive du parti quelques mois plus tard, « M5S, Favia : "Casaleggio prende per il culo tutti. Da noi la democrazia non esiste" », *Il Fatto Quotidiano*, 6 septembre 2012, www.ilfattoquotidiano.it.

34 C. TZUTZUIANO, « Quand vouloir unir divise », *La Lettre d'Italie*, n°8, 2016, pp. 11-12.

mouvement, exclusion de certains membres à la suite de critiques sur la « démocratie interne », remise en cause de la probité de proches collaborateurs de Virginia Raggi, élue premier édile de Rome en 2016³⁵.

Il en va de même de Podemos qui va devoir se positionner au sein du Parlement espagnol et qui aura le plus grand mal à soutenir les revendications, parfois contradictoires des mouvements citoyens comme le 15-M, tout en formant des alliances politiques. En tant que troisième formation du pays, Unidos Podemos devra composer avec le PSOE qu'elle le veuille ou non : rallier les voix du groupe socialiste pour ses projets et, de fait, en soutenir d'autres en retour.

Reste le modèle, plus international, proposé par le Parti pirate. Ce dernier apparaît clairement comme un « concept » plus que comme une force politique organisée. Le modèle existe grossièrement et - puisque, c'est le leitmotiv - il est « libre d'accès ». Il suffit pour cela d'observer les conditions d'adhésion au Parti pirate international : adhérer à la philosophie de l'association, utiliser le mot « pirate » dans sa dénomination et fonctionner sur des principes démocratiques³⁶. Il semble difficile de structurer un mouvement - international de surcroît - sur cette base. Sans évolution, les résultats électoraux risquent de rester aussi bas qu'ils le sont, laissant ainsi le Parti pirate en dessous des seuils de financement.

D'ailleurs, au moins sur l'aspect internationaliste du mouvement, cette philosophie marque le pas. L'idée de coordination internationale des partis pirate nationaux semble vouée à l'échec, faute de finalité claire et de modalités précises de mise en œuvre de la coopération annoncée. Ainsi, le retrait de partis pirate importants comme ceux d'Australie, du Canada, d'Islande, du Royaume-Uni ou encore d'Irlande (pourtant un des pays fondateurs du Parti pirate international) démontre un désintérêt croissant. De même, l'« historique » Parti pirate suédois a quitté l'organisation dès 2015. Dans une moindre mesure, le Parti pirate européen, et sa vocation à coordonner les partis pirate lors des élections européennes, s'essouffle presque naturellement entre les échéances électorales.

Cela dit, ces aléas et ces tâtonnements ne sont pas sans rappeler ceux des mouvements écologistes des années 1970. Ces derniers s'associaient ponctuellement pour des actions, mais ne constituaient en aucun cas une véritable force politique malgré quelques participations à des élections locales. Il faudra attendre 1979, et la création du Mouvement d'écologie politique, pour qu'émerge une force politique. Il en est vraisemblablement de même pour le Parti pirate. S'il semble *a priori* mieux organisé que ne l'étaient les écologistes, la faiblesse de sa force de proposition tend à démontrer qu'il ne s'agit que d'une organisation de façade. Pour reprendre l'exemple des écologistes, ces derniers, une fois structurés et sans jamais renier leur attachement à la défense de l'environnement, ont développé l'idée d'une écologie politique visant à mettre en œuvre une société plus apaisée en luttant contre les déséquilibres et les inégalités. Aussi simpliste que paraisse l'« idéologie de départ », elle existe. Aujourd'hui, les seules idées lisibles du Parti pirate sont, d'une part, une volonté de réforme du droit

35 Cela dit, et fort heureusement, la gestion de la ville de Turin, par Chiara Appendino et la majorité municipale *Cinque Stelle* (élue le même jour que Virginia Raggi) semble plus sereine.

36 Art. 1.4.2-IV des statuts du Parti pirate international.

de la propriété intellectuelle, mais dont les implications pratiques sont des plus floues et, d'autre part, la mise en œuvre d'un libre accès à la culture (qui n'est qu'une conséquence évidente de la première idée). Pour le reste, plus que des idées, le Parti pirate semble surtout avoir des revendications : beaucoup de critiques pour peu de propositions. Pour reprendre certaines expressions du programme, la « démocratie ouverte » qui permettra de « casser les structures pyramidales » et de « travailler en transversalité » afin de « coconstruire les politiques publiques avec les citoyens » nécessite quelques explications et des propositions plus précises que celles qui ont été jusqu'à maintenant formulées.

C'est finalement le lien entre tous ces mouvements politiques nés ou popularisés grâce à internet et aux technologies actuelles : le passage d'une activité de contestation à une véritable activité politique au sein des institutions, sans trahir les fondements qui ont conduit à leur émergence.

Il va de soi que pour ces formations, la détermination des orientations politiques doit être le fruit d'un consensus et même d'une validation par les adhérents. Cela dit, comme le démontre l'adaptation des partis politiques traditionnels, cette adhésion peut être largement encouragée.

III. Numérique et campagnes électorales

Simple conjoncture ou mouvement plus profond, le numérique a eu une influence certaine sur la dernière campagne présidentielle française. Il a, à cette occasion, généré de nombreux particularismes (A) et prouvé qu'il était un redoutable instrument de rationalisation des campagnes électorales (B).

A. Le numérique comme générateur de particularismes ?

La campagne présidentielle française de 2017 a révélé aux yeux du grand public toute l'ampleur d'un aspect souvent ignoré de la « révolution numérique ». Pour la première fois, l'ensemble des candidats a clairement assumé le fait de mener une campagne électorale où les agences de stratégie numérique se sont imposées comme un élément incontournable.

À l'échelle de la politique française, cette élection présidentielle multiplie les particularismes, en lien avec l'idée d'une démocratie connectée, qui conduisent à observer que ce scrutin n'était pas celui des partis.

En premier lieu, la mise en œuvre de primaires, comme élément de revitalisation et de recentrement de la participation partisane et même citoyenne s'est avéré un échec cuisant. D'une part parce qu'il a sans doute entériné - trop tôt ou trop tard - des choix de candidats qui se sont avérés finalement handicapants pour les grands partis. D'autre part, et le premier tour des présidentielles suffit à le démontrer, les meilleurs scores électoraux ont été obtenus à ceux qui ne se sont pas « encombés » d'une telle joute.

Par ailleurs, et au moins pour partie dans l'esprit des mouvements citoyens espagnols et transalpins, cette élection présidentielle a vu prospérer, avec plus ou moins de succès, des primaires ou

projets de primaire en dehors des partis politiques : La Vraie Primaire, LaPrimaire.org ou encore La Primaire des Français sont lancés tout au long de l'année 2016. Il convient malgré tout de rester mesuré quant au parallèle à établir avec les exemples étrangers précédemment cités. En effet, pour partie, certaines de ces primaires ne visaient pas forcément à désigner un candidat sans « historique politique ». À titre d'exemple, La Primaire des Français prévoyait certes de mettre en compétition des personnalités de la société civile (par exemple, l'écrivain Alexandre Jardin avec le mouvement citoyen « Bleu Blanc Zèbre » puis « la Maison des citoyens ») mais également des mouvements comme « Génération Citoyen » (dirigé par Jean-Marie Cavada, député européen depuis 2004) ou encore « Le Rassemblement citoyen - Cap21 » présidé par Corinne Lepage (ministre de l'Environnement de 1995 à 1997 et également élue au Parlement européen de 2009 à 2014).

En second lieu, cette campagne est sans doute la première élection où les candidats « sans parti » se sont montrés à leur avantage. Preuve d'une évolution des mœurs ou simple contexte où les partis traditionnels « ratent leur rendez-vous », les premiers signes ont été révélés par les « candidats à la candidature ». Ainsi, des personnalités aussi connues que Michèle Alliot-Marie ou Rama Yade fondent respectivement « Nouvelle France » et « la France qui ose », de très éphémères mouvements qui n'ont vocation qu'à soutenir la candidature à la présidence. Des mouvements éphémères puisqu'aucune des deux candidates ne recueillera le nombre suffisant de parrainages. Il en sera de même d'ailleurs pour la seule candidate issue d'une « primaire citoyenne », Charlotte Marchandise, désignée à l'issue de la consultation organisée sur le site LaPrimaire.org.

Ces embryons d'initiatives citoyennes pourraient laisser penser que le numérique n'est pas un vecteur suffisant, mais il en a été tout autrement puisque le numérique a bel et bien été au cœur de la campagne. Tous les candidats à l'élection présidentielle ont eu recours au numérique, et à titre d'exemple, Emmanuel Macron et Jean-Luc Mélenchon ont également amorcé la campagne présidentielle sans parti politique (de surcroît préexistant) en soutien. Sur le principe, une telle situation ne doit en aucun cas émouvoir puisque l'on a de cesse de répéter, depuis qu'elle a été instituée, que l'élection présidentielle est avant tout une élection personnelle.

L'émergence des partis politiques ne concerne donc pas que les mouvements dits citoyens, issus d'un mouvement de rejet ou de contestation. Dans ces deux cas, il s'agit bien de personnalités ayant occupé des responsabilités politiques et/ou détenu des mandats. Est-ce à dire que les partis politiques ou à défaut, les « politiques » ont « récupéré » à leur profit l'outil numérique ? Certainement, et, il faut bien en convenir, avec une méthode dont le caractère démocratique peut être discuté. Là où les mouvements citoyens se sont avancés sur la scène politique à « visage découvert », les méthodes employées par les équipes de campagne des candidats relèvent plus d'une sorte de « profilage politique » visant à rationaliser la campagne électorale. Un « profilage » où le citoyen, et en l'espèce l'électeur potentiel, devient une donnée – et même une donnée personnelle – exploitable.

B. Le numérique comme instrument de rationalisation

Le lien entre l'outil numérique et les campagnes politiques n'est pas nouveau. Il intéresse les partis politiques français depuis la campagne présidentielle de Barack Obama en 2008 (considérée comme un modèle du genre³⁷). Mais au-delà, ce sont les modalités d'utilisation de cet outil numérique qui constituent la véritable révolution.

Une révolution qu'il convient pourtant de juger avec recul tant la rationalisation de la campagne électorale passe par l'idée d'un profilage des électeurs (1) qui, poussé à son paroxysme, conduit même à ficher ces derniers (2).

1. De la rationalisation de la campagne au profilage électoral

Nombre de commentateurs ont « disséqué » la campagne numérique des candidats : le calendrier, les modalités de communication choisies, les moyens de susciter des attentes (et par extension de l'intérêt), l'utilisation experte des réseaux sociaux, etc. Une telle analyse s'avère passionnante, mais elle ne révèle qu'une partie de ce qui constitue, en France, une nouveauté politique. La véritable « révolution » en politique se situe en amont de la campagne : elle se situe dans les moyens utilisés pour déterminer les éléments qui permettront de mettre en œuvre une campagne numérique efficace.

Sans entrer dans des considérations trop techniques, des entreprises comme Blue State Digital (sur les campagnes de Barack Obama en 2008 et 2012 et celle de Jean-Luc Mélenchon lors de la dernière campagne présidentielle française) ou NationBuilder (notamment connue pour avoir été utilisée par Bernie Sanders aux États-Unis et par François Fillon, Bruno Lemaire ou encore Alain Juppé pour les primaires) sont des entreprises fournissant des « services de stratégie et de technologique numériques ». À cette appellation, DigitaleBox, un modèle plus français et plus récent, préfère celle de « gestion des réseaux sociaux et d'organisation de communautés ».

Un exemple, désormais connu, tel que la plateforme de NationBuilder permet d'illustrer les mécanismes de cette stratégie numérique. Sous cette appellation emphatique se cache un « système de gestion de contenu » (souvent appelé CMS pour *content management system*) créé en 2009 aux États-Unis. Quelle que soit la structure « cliente », le modèle proposé repose sur quatre éléments : un site internet qui va servir de base au développement d'une communauté et permettre, une fois l'adhésion à cette dernière entérinée, d'organiser des collectes de fonds (le *fundraising*, traditionnel aux États-Unis), mais aussi et surtout de mettre en œuvre une communication plus efficace car plus ciblée.

Dans sa partie visible, la stratégie de communication se fonde sur une double acceptation : celle d'une adhésion, qui entraîne celle de la fourniture de données personnelles. Jusqu'ici, rien de très innovant, puisque le soutien des militants et des sympathisants est une donnée assez classique des campagnes politiques. L'outil numérique devient orwellien par la capacité de ces plateformes à optimiser les données personnelles fournies.

37 Voir I. FASSASSI, « Les effets des réseaux sociaux dans les campagnes électorales américaines », *in* cet ouvrage.

Ainsi, NationBuilder (ou toute autre plateforme de ce type) permet, par l'intermédiaire d'une fonction « Match », d'automatiser la collecte de données personnelles issues de plusieurs réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter, etc.) grâce à une simple adresse e-mail. Par là même, au-delà de l'adhérent, c'est l'ensemble de son réseau social et de son activité numérique qui sont analysés. Mais l'outil va plus loin : il se « nourrit » plus largement encore puisqu'il recoupe ces informations avec d'autres types de données, publiques (celles de l'Insee, par exemple) ou privées (par l'achat ou la location de bases de données collectées par des entreprises). Ce ciblage électoral n'est qu'un premier pas puisque s'il peut sembler trop superficiel et dégagé de toute réalité pratique, d'autres instruments, par un nouveau croisement des données, vont optimiser cette approche numérique.

Ainsi, il est possible d'évaluer le profil de l'utilisateur (en l'espèce du sympathisant ou du militant en devenir). Une application comme Klout, permet de mesurer « l'activité numérique » d'une personne et par là même sa capacité d'influence dans et sur les réseaux sociaux. De manière plus pragmatique encore, une application telle que Knockin permet de gérer un fichier de militants ainsi qu'une cartographie électorale et donc de mettre en place des campagnes de porte-à-porte rationalisées. Ajoutez à cela une application telle que Foursquare qui permet de géolocaliser les utilisateurs en temps réel et la somme d'informations recueillies, correctement traitée et utilisée, permet de mettre en œuvre une campagne électorale d'une rare précision. C'est sur ce dernier point que la différence existe. Il est un fait établi qu'une multitude de données sont collectées. Pour autant, le « talent » de ces agences de stratégie est bel et bien de savoir regrouper et exploiter des données (souvent brutes) afin de créer des interconnexions exploitables³⁸ qui se matérialisent initialement par la constitution d'un fichier de sympathisants potentiels.

À l'heure des débats sur le fichage de masse et les atteintes à la vie privée, et alors que la fonction « Match » de NationBuilder est proposée aux clients français depuis 2013, elle n'a été désactivée en France qu'à la fin du mois de mars 2017 après une négociation entre la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et l'éditeur. Autant dire bien trop tard pour ne pas influencer sur la campagne présidentielle.

En lien direct avec cette élection et au regard de l'usage quasiment systématique de ces nouveaux instruments par les candidats, il convient de constater qu'il ne s'agit pas là d'une « méthode miracle » conduisant irrémédiablement à la victoire. Cependant, il s'agit sans doute non seulement d'une nouvelle manière de conduire, et même de rationaliser, les campagnes électorales, mais aussi et surtout d'un « démultiplicateur d'effets ». De ce point de vue, l'efficacité de la campagne d'Emmanuel Macron doit beaucoup aux outils numériques, tant en ce qui concerne la faculté d'atteindre puis de mobiliser un électorat potentiel que de s'assurer de l'efficacité des actions entreprises. Les outils numériques ont été utilisés pour « scénariser » la campagne : susciter l'attente, alimenter les interrogations et même la curiosité, et mettre en scène les réponses. En bref, appliquer des méthodes relevant du pur marketing.

³⁸ Soit elle-même soit en sous-traitant avec des entreprises spécialisées dans le *data wrangling* (ou *data munging*), c'est-à-dire dans l'analyse et la gestion de données numériques.

Mais cette nouvelle utilisation des outils numériques par des partis politiques, ou des personnes politiques, déjà médiatiquement exposés ne constitue pas, ou ne constitue peut-être déjà plus, une différence fondamentale avec les nouveaux mouvements issus du numérique. Si dès leur création, Podemos, le Mouvement 5 étoiles ou encore le Parti pirate ont mis en place une sélection des candidats par les adhérents grâce à un vote en ligne, certains d'entre eux, et plus particulièrement le parti italien, semblent, malgré tout, apprendre de la communication des partis dits classiques.

2. Du profilage électoral au fichage des électeurs et des adhérents

Ainsi, en 2016, le jour de la disparition de Gianroberto Casaleggio, l'antiparti lançait une plateforme collaborative baptisée Rousseau, désignée comme le *sistema operativo* (système d'exploitation ou système opérationnel) et décrite comme le « cœur battant » du mouvement. D'abord, très confidentielle, la plateforme accueille, dans une seconde version lancée à l'été 2017, l'essentiel des instruments de participation proposés aux adhérents et militants (l'accès leur est réservé, mais il est possible de parcourir certains éléments du site en tant qu'invité). *A priori*, le modèle proposé se rapproche de ce que le Parti pirate a mis en place dès sa création : consultation des propositions de loi en cours, vote sur les lignes directrices et les propositions politiques du mouvement (aux niveaux européen, national et régional) et même la possibilité de soumettre des propositions.

Il n'empêche qu'une fois dépassés ces instruments assez classiques pour les partis numériques, Rousseau réserve d'autres surprises qui démontrent que cette plateforme est autre chose qu'un instrument collaboratif.

Tout d'abord, et pour rester dans l'esprit affirmé, Rousseau n'offre pas plus de garanties que l'ancien site quant à la prise en compte finale des votes des adhérents. Il en va de même quant à la promotion des mesures proposées par les partisans : la sélection des sujets soumis à la discussion est tout aussi absconse qu'auparavant. La démocratie interne ne progresse donc pas et les dirigeants nationaux gardent la mainmise sur la direction politique du parti. Tout au plus, lors du lancement de la nouvelle version, les dirigeants ont-ils affirmé que certains votes seraient « certifiés », sans préciser par qui, ni comment...

Ensuite, cette plateforme propose des rubriques qui rappellent très clairement les CMS proposés par des entreprises comme NationBuilder. Au premier chef, Rousseau prévoit la fameuse option de *fundraising*. Les adhérents sont appelés à faire des dons afin de compenser les « 42 millions d'euros de remboursement auxquels le Mouvement 5 étoiles a renoncé » en « refusant les financements publics » au titre de la législature actuelle. Toujours dans le pur esprit des CMS, Rousseau promeut et aide à mettre en place les différentes actions et manifestations du mouvement (avec là encore des appels à contribution dédiés).

Enfin, la section « e-learning » de la plateforme est plus intéressante encore pour un non-parti. Quelque 8.000 documents constituent une sorte de *vade-mecum* pour l'éducation politique des adhérents. La rubrique, le plus souvent sous la forme de vidéos, offre ainsi des leçons sur la manière

d'organiser une manifestation, de prendre la parole en public, sur ce que recouvre la fonction de conseiller municipal et même « comment devenir une voix » du parti³⁹.

Cela dit, et comme souvent dans les liens qui unissent la politique et le numérique, le plus intéressant est ce qui n'est ni visible, ni revendiqué.

Ainsi, la gestion de la plateforme n'est pas assurée par le Mouvement 5 étoiles mais par l'Association Rousseau, qui en est également propriétaire. Le siège de cette association se trouve à la même adresse que la société Casaleggio Associati, la société de conseil en stratégie numérique basée à Milan et fondée par Gianroberto Casaleggio et son fils David. Ce dernier est le président (et le trésorier) de l'association et les autres administrateurs sont deux élus du Mouvement 5 étoiles (un conseiller municipal de Bologne et député européen) ainsi qu'un salarié de Casaleggio Associati.

Étant donné que cette société est à la base même de l'émergence du Mouvement 5 étoiles, il n'est pas injustifié, ni étonnant de voir cette dernière gérer (même indirectement) la plateforme Rousseau. Ce qui l'est plus en revanche, c'est l'étendue des données collectées et les modalités prévues pour adhérer au Mouvement 5 étoiles car il s'agit bien d'adhésion au mouvement.

Outre le fait, que la consultation du site conduit à accepter des « cookies »⁴⁰, l'accès illimité et la participation à Rousseau nécessitent une inscription et le lien proposé sur le site de l'association renvoie à la page d'adhésion du Mouvement 5 étoiles. Sous couvert d'une certaine autonomie, il n'est donc pas possible d'adhérer directement à cette association, il faut adhérer à celle du parti.

Par ailleurs, l'étendue des données semble pour le moins exorbitante. Outre les données d'usage (les nom, prénom, le sexe ou encore la date de naissance), un numéro de téléphone portable est exigé (avec mention que ce numéro doit être « personnel » et qu'il ne peut s'agir « d'un numéro partagé avec d'autres personnes »), mais aussi le numéro de carte d'identité ou à défaut de passeport (incluant la date de l'expiration éventuelle du document).

Enfin, les différents accords demandés pour finaliser l'inscription sont éloquentes. D'une part, une acceptation sans réserve est exigée concernant les dispositions du statut de l'association (non pas celui de Rousseau mais celui de « l'association portant le nom de “Mouvement 5 étoiles” »), le code de déontologie du mouvement, l'organigramme et la légitimité des dirigeants du parti ou encore concernant les règles de sélection des candidats aux élections. D'autre part, les mentions relatives à la confidentialité conduisent à céder toutes ses données personnelles au Mouvement 5 étoiles puisqu'il faut autoriser « l'utilisation [des] données personnelles, y compris sensibles ».

39 Une idée qui n'est pas inconnue des partis politiques français puisque LREM a mis en place des plateformes de formation et La France insoumise a inauguré au début de l'année 2018 son « école de formation » basée sur des cours magistraux mensuels (gratuits et dispensés devant un public) retransmis en ligne sur les comptes YouTube et Facebook du mouvement, ainsi que sur la mise en ligne de vidéos tutorielles consacrées à l'activité militante.

40 Il existe plusieurs types de « cookies », initialement, ils avaient vocation à gérer les sessions d'un utilisateur, ils ont ensuite été utilisés également pour personnaliser la navigation (publicités ciblées). Désormais, la collecte de données s'effectue grâce à des cookies « de pistage » qui permettent de suivre, et donc de connaître, les habitudes de navigation et plus globalement le comportement d'un utilisateur (sites visités, pages visitées sur un même site, requêtes exactes envoyées, etc.).

Si la plateforme en elle-même ne propose rien d'illégal, certains éléments attirent clairement l'attention. Avec l'acceptation des « cookies » et surtout de « cookies tiers », les premiers permettent une analyse (donc un profilage) du comportement des utilisateurs et les seconds permettent à une entreprise (« tiers ») de collecter, d'analyser et de traiter ces données le plus souvent avec une finalité économique.

Le procédé est certes connu, puisque c'est le modèle économique des réseaux sociaux (une gratuité « de façade » puisque l'utilisateur « paye » avec ses données), mais il est plus ambigu lorsqu'il est utilisé par un « non-parti » qui fonde une large part de sa logique politique sur la nocivité des liens entre les mondes économique et politique...

De surcroît, le modèle utilisé, comme l'accès « extérieur » aux données collectées par le site, remet en cause la fiabilité de l'ensemble du système de participation en ligne. L'exemple le plus flagrant reste celui du secret du vote : il n'en est pas question dès lors que les administrateurs du site, mais aussi une ou plusieurs entreprises, peuvent relier cet acte à des informations très précises sur le participant. Avec de telles méthodes, la démocratie semble bien peu renouvelée.

* * *

La démocratie connectée, du point de vue des partis politiques peut s'avérer décevante, ou pour le moins insuffisante ou incomplète, sans devoir pour autant être minorée.

Il est une affaire entendue que le numérique a bouleversé la communication politique : sa forme comme son rythme mais aussi, et cela est plus regrettable, sa profondeur (un véritable programme politique s'expose difficilement en 140 signes sur Twitter...). Néanmoins, le numérique a aussi bouleversé la vie politique et plus particulièrement la vie des partis politiques.

Sur le principe, l'émergence de « partis numériques » a permis de bousculer les « habitudes » politiques. Ces partis conduisent sans doute une partie des électeurs à renouer avec la « chose politique » et ils leur permettent, au moins à un instant T, d'être ou d'avoir le sentiment d'être, entendu. Ils permettent de donner corps à une contestation qui prend souvent sa source dans un sentiment d'abandon ou d'impuissance. Et dans le même esprit, ils constituent une opportunité de reprendre possession d'une souveraineté qui, selon le sentiment qui anime ces partis, échappe aux citoyens parce qu'elle est confisquée par les élites politiques. Soutenu par ces partis, l'accès de nouveaux profils - de simples citoyens - aux mandats politiques constitue déjà une forme de victoire. À défaut de pouvoir se « débarrasser » des représentants, l'objectif de ces partis est donc de mettre en place des représentants... potentiellement plus « représentatifs ». Les élus pirate, de Podemos, les *Grillini* et même une large partie des élus de la majorité présidentielle en France illustrent cette forme de renouveau. Seuls les technologies numériques et internet étaient à même de permettre un tel essor en un temps aussi réduit : de ce point de vue, « l'accélérateur de démocratie » qu'est le numérique est bien réel.

Mais donner corps à une contestation, mettre en œuvre un mouvement d'ampleur et l'organiser, ne constitue qu'une partie de l'exercice du pouvoir. Et si le modèle évolue dans sa constitution, il évolue moins du point de vue des méthodes : des problèmes de centralisation de la décision aux batailles entre dirigeants sur l'idéologie du parti, toute organisation politique, afin d'être cohérente, se doit de rationaliser son fonctionnement. En cela, les nouveaux mouvements ressemblent parfois à s'y méprendre aux « anciens ».

Il n'y a pas forcément de volonté desdits partis mais pourtant, cette reproduction des « travers » des partis politiques traditionnels semble presque inévitable : le Parti pirate semble relativement exempt de dysfonctionnements majeurs ou mettant à mal l'idéologie de départ, mais il faut bien reconnaître que les résultats ne sont pas au rendez-vous. En définitive, un tel exemple tend à prouver que le conflit, ou encore un minimum de centralisation de la décision, est indispensable à la compétition politique. Cela est sans doute en partie vrai : il n'est pas de parti sans *leader*. Le phénomène est devenu classique et, finalement, n'épargne pas les nouveaux mouvements. Cela dit, ce *leadership* peut être conduit de multiples manières. Il existe bien un débat idéologique, ou tout au moins sur le positionnement politique du parti au sein de Podemos mais en revanche, il n'en existe pas au sein du Mouvement 5 étoiles.

L'idéologie justement est au cœur des interrogations qui planent autour de ces partis et de l'engouement qu'ils suscitent. Entre idéologie trop marquée et absence d'idéologie, leur capacité à s'inscrire dans le temps semble inexorablement sujette à une forme de « normalisation ». L'exercice du pouvoir implique des positionnements politiques qu'il faudra assumer et qui situeront forcément ces formations sur l'échiquier politique national. En définitive, on ne saurait être un parti politique influent en restant un « non-parti ».

Mais l'idée de « normalisation », et cela est sans doute le plus dommageable, s'inscrit aussi dans les méthodes employées par certains « partis du numérique » pour s'imposer. La compétition politique est avant tout une compétition, et à l'image des partis traditionnels, la « chasse aux électeurs », par tous moyens (et notamment grâce aux technologies actuelles), intéresse tous les partis, fussent-ils les dépositaires désignés d'un hypothétique « nouveau politique ».